

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24.04.03 Convocation du 17.04.2003

Compte rendu affiché le 28 Avril 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Valérie GLATARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Modification du Tableau
des Effectifs**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	21
votants	28

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, Maires-Adjointes,

M. MEYER, Mmes GLATARD, WYMAN, MARMONIER, BERRA, MM. GONDELAUD, GOSSET, CHRETIN, Mmes DURAND, PERRIN, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

M. OLLIVIER par M. CHATUT - Mlle VEYRIER par Mme BOUHEY - Mme BROSSARD par Mme WYMAN - Mme ZUILLI par Mme GUERIN - Mme DESVIGNES par Mme GLATARD - M. MACHURAT par M. BELLOT - Mlle MILLET par Mme LABASOR.

Absents représentés :

Absent excusé : M. FERNANDES.

~~~~~

Madame l'adjointe déléguée explique que par suite du départ à la retraite d'un agent travaillant dans les écoles (ATSEM), il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de permettre l'intégration dans le personnel d'un agent d'entretien (titulaire du CAP Petite Enfance).

Cette personne prendra la place de l'ATSEM ayant quitté la commune, sur un grade d'agent d'entretien, dans l'attente de sa réussite au concours d'ATSEM.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 84-53 du 26.01.1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois,
- Décide de modifier le tableau des effectifs de la collectivité comme suit :

| <i>Suppression</i>            | <i>Création</i>   |
|-------------------------------|-------------------|
| ATSEM 2 <sup>ème</sup> Classe | AGENT d'ENTRETIEN |

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en application les dispositions ci-dessus,
- Rappelle que les dépenses correspondantes figurent au chapitre 64 du budget communal,
- Précise que ces modifications entrent en application dès l'accomplissement des formalités administratives imposées par chaque cadre d'emploi.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 24 Avril 2003

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire :  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 7 mai 2003  
- de la publication le 8 mai 2003  
- Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 7 mai 2003